

COMPTE-RENDU sommaire Conseil communautaire de la Communauté de communes Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois-10 décembre 2020

Le 10 décembre **DEUX MILLE VINGT**, à vingt heures, Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean-Yves Plaisance de Pontchâteau, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MOGAN, Président.

Convocation: 04 décembre 2020

Nombre de membres :

En exercice: 42 Convoqués: 42

> Présents: 40 Procuration: 02 Absents: 0

Ont répondu à l'appel :

Crossac:

MM. Olivier DEMARTY, Olivier FONTENEAU Mmes Marie-Anne PIED, Laurette LEMESTRE

Drefféac:

MM. Philippe JOUNY, Daniel CHATEAU

Mme Valérie LAMACQ

Guenrouët:

MM. Frédéric MILLET, Teddy LE SOLLIEC, Sylvain ROBERT

Mme Véronique PATE-PONDAVEN

Missillac :

MM. Jean-Louis MOGAN, Jean-François VIGNARD, Didier BROUSSARD

Mmes Audrey CHATAL, Caroline GERGAUD, Claudine GUILLET

Pont-Château:

MM. Stéphane POILVE, Joël DEMY, Philippe ROUAUD, Stéphane MEREL, Erwan TANNEAU Mmes Danielle CORNET, Sylvie MORAND, Sylvie FUSELLIER, Muriel MAHE, Françoise CRAND

St Gildas des Bois :

MM. Jean-François LEGRAND, François ROUSSEAU, Jean-Philippe BONOUVRIER

Mme Dominique FRASLIN,

Ste Anne sur Brivet :

MM. Jacques BOURDIN, Jean-Pierre MEIGNEN Mmes Karine HERVY, Nadine COUERON

Ste Reine de Bretagne :

MM. Michel PERRAIS, Jean-Pierre QUERAUD

Mme Céline GANACHEAU

Sévérac:

M. Didier PECOT

Mme Emilie TRANCHANT

Absents:

Mme Eliane RENAUT Mme Nathalie BAUDOUIN donne procuration à

M. Stéphane POILVÉ

pour voter en son nom

donne procuration à

Mme Dominique FRASLIN

pour voter en son nom

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020,
- 2- RPQS SPAC 2019 (P.JOUNY),
- 3- RPQS public de l'eau 2019 (P.JOUNY),
- 4- Signature marché schéma directeur d'assainissement des eaux usées (P.JOUNY),
- 5- Tarifs SPAC 2021 (P.JOUNY),
- 6- Tarifs SPANC 2021 (P.JOUNY),
- 7- Avenant n°1 contrat d'affermage du SPAC commune de Sainte-Reine de Bretagne (P.JOUNY),
- 8- Avenant n°6 délégation de compétence entre la région et la Communauté de Communes pour les transports scolaires (S.POILVE),
- 9- Avenant n°2 à la convention « Malefic Shoes » (Jf.LEGRAND),
- 10- Modification du plafond relatif à la taxe de séjour (Jf.LEGRAND),
- 11- Convention d'utilisation et de sous-utilisation du local jeune de Pontchâteau (S.FUSELLIER),
- 12- Convention paris hippiques (Jf. VIGNARD),
- 13- Signature marchés et contrats d'assurance (Jf. VIGNARD),
- 14- Refacturation aux communes coût du service instruction droit des sols 2019 (Jf. VIGNARD),



- 15- Décisions modificatives budget déchets (Jf.VIGNARD),
- 16- Décisions modificatives budget principal (Jf. VIGNARD),
- 17- Décisions modificatives budget SPAC DSP (Jf. VIGNARD),
- 18- Décisions modificatives budget SPAC Régie (Jf. VIGNARD),
- 19- Tarifs vente de composteurs (D.PECOT),
- 20- Redevance ordures ménagères 2021 (D.PECOT),
- 21- Désignation représentant Agence d'attractivité et de développement de Redon Agglo (Y.MAUGEY),
- 22- Modification du tableau des effectifs (Y.MAUGEY),
- 23- Subvention DETR Espace France Service (Y.MAUGEY),
- 24- Subvention amorce projet de territoire et portage ORT (D.CORNET).

෯෯෯෯෯෯෯෯෯෯

Mme Émilie TRANCHANT est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'appel. Il est dénombré 40 conseillers communautaires présents, 02 procurations. Il est constaté que la condition de quorum est remplie. Le Conseil communautaire peut donc délibérer.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2020

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2020.

Délibération 2020-123-RPQS SPAC 2019

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le rapport 2019 relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement collectif annexé à la présente délibération.

Délibération 2020-124-RPQS public de l'eau 2019

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le rapport 2019 relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau potable, dont la synthèse est annexée à la présente délibération.

Délibération 2020-125-Signature marché schéma directeur eaux usées

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- se conforme à la décision du 1er décembre 2020 de la Commission d'appel d'offres d'attribuer l'accord-cadre au cabinet EF ETUDES de St Germain-Sur-Ille (35), mandataire solidaire du groupement conjoint, pour une prestation total (5 phases) fixée à 135 500 € HT (prix global et forfaitaire); des prestations de missions complémentaires pourront être confiées au groupement et rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix;
- valide le plan de financement présenté;
- Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-Président, à signer tous documents relatifs à ce dossier, et notamment le marché à intervenir avec le cabinet attributaire ;
- Autorise M. le Président à déposer une demande de subvention relative à ce dossier auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2021;
- dit que les crédits seront inscrits au budget rattaché « assainissement DSP » 2021.

Délibération 2020-126-Tarifs SPAC 2021

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve la tarification ci-dessus, à partir du 1er janvier 2021,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.



Délibération 2020-127-Tarifs SPANC 2021

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

Fixe le tarif de la redevance annuelle d'accès au service SPANC, à 16,70€ TTC pour l'usager à partir du 1er janvier 2021.

Délibération 2020-128-Avenant1 contrat affermage SPAC Ste-Reine de Bretagne

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le contenu de l'avenant,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2020-129-Avenant 6 transports scolaires

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve les termes de l'avenant N°6 à la convention de délégation de compétences entre la Région des Pays de la Loire et la communauté de communes,
- Autorise M. le Président à signer l'avenant tel qu'annexer à la présente délibération.

Délibération 2020-130-Avenant 2 Malefic Shoes

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de financement entre l'entreprise Maléfic Shoes et la Communauté de communes, et notamment son article 2 bis, détaillant les modalités de remboursement par l'entreprise, de l'avance remboursable.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et l'échéancier annexé à la présente délibération.

Délibération 2020-131-Modification plafond taxe séjour

Après avoir entendu toutes précisions, Madame Marie-Anne PIED ayant exprimé qu'elle ne prenait pas part au vote, en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil communautaire :

- Décide de maintenir la grille tarifaire 2020 pour l'année 2021,
- Adopte le taux de 3% à appliquer au coût de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement (calcul proportionnel),
- Décide de fixer le plafond pour les hébergements soumis au calcul proportionnel à 2,30 €,
- Autorise M. Le Président ou son représentant à prendre toutes décisions pour l'exécution de la présente délibération et engage toutes démarches correspondantes.

<u>Délibération 2020-132-Convention utilisation et sous utilisation local jeune Pontchâteau</u>

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant proposé à la convention de mise à disposition,
- Autorise Monsieur le Président à établir et signer des conventions avec des organismes partenaires dont le GIP
 « Maison des adolescents de Loire-Atlantique », l'association « Oppelia la rose », l'association « Radio des talents ».



Délibération 2020-133-Paris hippiques

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Décide de signer une convention au titre de l'année 2020 afin de reverser au profit de la commune de Pontchâteau le montant perçus par la Communauté de Communes au titre des paris hippiques 2020.
- Autorise M. le Président à signer la convention correspondante et à engager toutes démarches correspondantes.

Délibération 2020-134-Attribution marche assurance

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Se conforme à la décision du 1er décembre 2020 de la Commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés aux cabinets assureurs et intermédiaires, comme précisé dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-Président, à signer tous documents relatifs à ce dossier, et notamment les marchés et contrats et à intervenir avec les cabinets attributaires;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget général 2021.

Délibération 2020-135-Droit des sols 2019

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve les montants indiqués ci-dessus, qui seront facturés aux communes concernées,
- autorise M. le Président à engager toutes démarches y afférent.

Délibération 2020-136-Décisions modificatives budget déchets

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de modifier les inscriptions et crédits budgétaires suivants :

SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES

MONTANT	A PRELEVER AU	POUR IMPUTER AU
58 000 €	6811/042 (dotations aux amortissements)	658/65 (charges de gestion courante)

SECTION d'INVESTISSEMENT – RECETTES

MONTANT	A SUPPRIMER AU		
-58.000€	28182/040 (dotations aux amortissements)		

SECTION d'INVESTISSEMENT - DEPENSES

MONTANT	A SUPPRIMER AU	
-40.000€	2182/21 (matériel de transport)	
-18.000€	2188/21 (Matériel divers)	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	IMPUTATION
658	+ 58.000,00 €	+ 0,00 €	
68111	- 58.000,00 €	+ 0,00 €	
TOTAL	+ 0,00 €	+ 0,00 €	TOTAL



	DEPENSES	RECETTES	IMPUTATION
2182	- 40.000,00 €	- 58.000,00 €	28182
2188	- 18.000,00 €	+ 0,00 €	
TOTAL	- 58.000,00 €	- 58.000,00 €	TOTAL

- autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

<u>Délibération 2020-137-Décisions modificatives budget principal</u>

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de modifier les inscriptions et crédits budgétaires suivants :

SECTION de FONCTIONNEMENT - RECETTES

MONTANT	A INSCRIRE AU
+94.000€	6419/013/01 (remboursements sur rémunération du personnel
+20.000€	73112/73/01 (CVAE)
+109.000€	7318/73/01 (rôles supplémentaires)
+36.000€	73223/73/01 (FPIC)
+47.000€	74124/74/01 (dotation d'intercommunalité)
+31.000€	7472/74/90 (participation régionale)
+69.300€	748371/74/01 (dotation d'équipement des territoires ruraux)
+25.000€	7788/77/01 (produits exceptionnels)
+11.017€	7811/042/01 (reprise d'amortissements)

MONTANT	A SUPPRIMER AU
-8.000€	7062/70/321 (prestations bibliothèques)
- 230.000 €	70631/70/413 (prestations piscines)
- 16.000 €	70632/70/311 (prestations école de musique)
- 95.000 €	7066/70/64 (prestations multi-accueil)
- 120.000 €	7066/70/61 (prestations aides ménagères)
- 13.000 €	74126/74/01 (dotation de compensation)
- 33.000 €	74741/74/413 (recettes des communes – piscines scolaires)

SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES

MONTANT	A INSCRIRE AU
+1.500€	7391178/014/01 (restitutions sur contributions)
+72.000€	65548/65/01 (participations masques pour population avec le Département)
+70.000€	60636/011/020 (vêtements de travail)

MONTANT A SUPPRIMER AU

SECTION DE

70631/70/413

70632/70/311

7066/70/64

7066/70/61

74126/74/01

74741/74/413

TOTAL



SECTION d'INVESTISSEMENT - RECETTES

MONTANT A SUPPRIMER AU

- 216.183 € 021/01 (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement)

MONTANT A INSCRIRE AU

+54.678 € 238/041/01 (reprise sur avances et acomptes)

+ 26.000 € 21318/040/01 (autres bâtiments publics)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

MONTANT	A SUPPRIMER AU
- 50.000 €	2313/23/020/202004 (provision divers travaux bâtiments)
- 184.595 €	2313/23/020/202002 (provision travaux centre technique communautaire)
- 85.505 €	2315/23/020/202005 (provision travaux divers accessibilité)

MONTANT A INSCRIRE AU

SECTION DE

TOTAL

+ 22.9	900€	2183/21/020/202001 (acquisition de matériels informatiques et bureautiques)
+ 31.0	000€	2184/21/64/202001 (acquisition mobiliers divers – multi-accueil de Missillac)
+ 16.0	000€	2188/21/01/202001 (acquisition matériels divers – COVID 19)
+ 13.0	000€	2188/21/311/202001 (acquisition matériels divers – pianos - école de musique)
+ 14.0	000€	2188/21/64/202001 (acquisition matériels divers – multi-accueil de Missillac)
+ 54.6	578€	2313/041/01 (reprises sur avances et acomptes)
+ 22.0	000€	192/040/01 (plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations)
+ 11.0)17€	281318/040/01 (reprise sur amortissements)

DEPENSES

- 72.683

FONCTIONNEMENT- IMPUTATION			FONCTIONNEMENT- IMPUTATION
023/01	- 216.183 €	+94.000€	6419/013/01
7391178/014/01	+1.500€	+20.000€	73112/73/01
65548/65/01	+72.000€	+ 109.000 €	7318/73/01
60636/011/020	+70.000€	+36.000€	73223/73/01
		+47.000€	74124/74/01
9		+31.000€	7472/74/90
		+69.300€	748371/74/01
		+ 25.000 €	7788/77/01
		+11.017€	7811/042/01
li .		- 8.000 €	7062/70/321

RECETTES

- 230.000 €

- 16.000€

- 95.000 €

- 120.000 €

- 13.000 €

- 33.000 €

- 72.683€



SECTION D'INVESTISSEMENT - IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT -
2313/23/020/202004	- 50.000 €	- 216.183 €	021/01
2313/23/020/202002	- 184.595 €	+54.678 €	238/041/01
2315/23/020/202005	- 85.505€	+26.000€	21318/040/01
2183/21/020/202001	+22.900€	3	
2184/21/64/202001	+31.000€		
2188/21/01/202001	+16.000€		
2188/21/311/202001	+13.000€	9	
2188/21/64/202001	+14.000€		
2313/041/01	+54.678€		
192/040/01	+22.000€		
281318/040/01	+11.017€		*
TOTAL	- 135.505 €	- 135.505 €	TOTAL

⁻ autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

<u>Délibération 2020-138-Décisions modificatives budget SPAC DSP</u>

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de modifier les inscriptions et crédits budgétaires suivants :

SECTION de FONCTIONNEMENT – RECETTES

MONTANT	A INSCRIRE AU
+ 27.915 €	777/042 (reprise sur subventions)
+ 38.389 €	70611/70 (redevance assainissement collectif)

SECTION de FONCTIONNEMENT – DEPENSES

MONTANT	A INSCRIRE AU
+66.304€	6811/042 (dotations aux amortissements)

SECTION d'INVESTISSEMENT - RECETTES

MONTANT	A SUPPRIMER AU
- 154.607 €	281311/040 (dotations aux amortissements)
- 289.322 €	28158/040 (dotations aux amortissements)
- 143.574 €	281562/040 (dotations aux amortissements)
- 14.616 €	28138/040 (dotations aux amortissements)



- 246.372 €	281532/040 (dotations aux amortissements)
	*
- 3.669 €	282311/040 (dotations aux amortissements)

MONTANT	A INSCRIRE AU
+ 204.808 €	2817311/040 (dotations aux amortissements)
+ 15.934 €	281738/040 (dotations aux amortissements)
+ 265.587 €	2817532/040 (dotations aux amortissements
+208.952€	2817562/040 (dotations aux amortissements)
+ 220.682 €	281757/040 (dotations aux amortissements)
+689€	281788/040 (dotations aux amortissements)
+1.812€	28182/040 (dotations aux amortissements)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

MONTANT A SUPPRIMER AU

- 54.903 € 139111/040 (reprise de subventions)

MONTANT A INSCRIRE AU

+4.339€	139118/040 (reprise de subventions)
+76.058€	13913/040 (reprise de subventions)
+2.347€	13915/040 (reprise de subventions)
+74€	13918/040 (reprise de subventions)
+38.389€	2315/23 (travaux voirie)

SECTION DE FONCTIONNEMENT- IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES	SECTION DE FONCTIONNEMENT- IMPUTATION
68111/042	+ 66.304,00 €	+27.915,00€	777/042
	+0,00€	+38.389,00€	70611/70
TOTAL	+ 66.304,00 €	+ 66.304,00 €	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT - IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT - IMPUTATION
139111/040	- 54.903 €	- 154.607,00 €	281311/040
139118/040	+4.339,00 €	- 289.322,00 €	28158/040
13913/040	+76.058,00 €	- 143.574,00 €	281562/040
13915/040	+2.347,00 €	- 14.616,00 €	28138/040
13918/040	+74,00€	- 246.372,00 €	281532/040
2315/23	+ 38.389,00 €	- 3.669,00 €	282311/040
	+0,00€	+ 204.808,00 €	2817311/040
	+0,00€	+15.934,00 €	281738/040



TOTAL	+ 66.304,00 €	+ 66.304,00 €	TOTAL
	+0,00€	+1.812,00 €	28182/040
	+0,00€	+689,00€	281788/040
	+0,00€	+ 220.682,00 €	281757/040
	+0,00€	+ 208.952,00 €	2817562/040
	+0,00€	+ 265.587,00 €	2817532/040

⁻ autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

<u>Délibération 2020-139-Décisions modificatives budget SPAC Régie</u>

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de modifier les inscriptions et crédits budgétaires suivants :

SECTION de FONCTIONNEMENT - RECETTES

MONTANT	A INSCRIRE AU	ı
MONTANT	A INSURINE AU	,

+ 15.291 € 777/042 (reprise sur subventions)

SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES

MONTANT A INSCRIRE AU

+ 7.857 € 611/011 (prestations de services)

+7.434 € 6811/042 (dotations aux amortissements)

SECTION d'INVESTISSEMENT - RECETTES

<u>MONTANT</u>	A SUPPRIMER AU
- 4.190 €	281311/040 (dotations aux amortissements)
- 113.956 €	28158/040 (dotations aux amortissements)
- 132.405 €	281562/040 (dotations aux amortissements)
MONTANT	A INSCRIRE AU
MONTANT + 5.103 €	A INSCRIRE AU 2817311/040 (dotations aux amortissements)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

MONTANT	A SUPPRIMER AU

- 7.857 € 2315/23 (travaux voirie)

MONTANT A INSCRIRE AU

+ 15.291 € 139111/040 (reprise de subventions)



	1	Űl.	
SECTION DE FONCTIONNEMENT- IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES	SECTION DE FONCTIONNEMENT- IMPUTATION
68111/042	+7.434,00€	+ 15.291,00 €	777/042
611/011	+7.857,00€	+0,00€	
TOTAL	+ 15.291,00 €	+ 15.291,00 €	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT - IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT - IMPUTATION
139111/040	+15.291€	- 4.190,00 €	28182/040
2315/23	-7.857,00€	- 113.956,00 €	28158/040
	+0,00€	- 132.405,00 €	281562/040
	+0,00€	+5.103,00 €	2817311/040
	+0,00€	+136.682,00€	2817562/040
	+0,00€	+116.200,00€	281757/040
TOTAL	+ 7.434,00 €	+7.434,00 €	TOTAL

⁻ autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Délibération 2020-140-Vente composteur

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve la tarification exposée ci-dessus.
- Confirme son application à partir du 01er janvier 2021.

Délibération 2020-141-Redevance ordures ménagères 2021

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à la majorité absolue, le Conseil communautaire :

- Fixe les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme précisés ci-dessus à compter de l'année 2021,
- Autorise M. le Président à engager toutes démarches correspondantes.

Délibération 2020-142-Représentation CA Agence D'attractivé Redon Agglomération

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité , le Conseil communautaire désigne Monsieur Jean-Louis MOGAN pour siéger au CA de l'Agence d'attractivité de Redon Agglomération.

Délibération 2020-143-Modification tableau des effectifs

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve les suppressions, créations et modifications de postes permanents à temps complets et non complets cidessus exposées, ainsi que les modifications de temps de travail pour certains agents communautaires.
- Approuve le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, tel qu'il résulte de ces modifications ;
- Autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération et à engager toutes démarches correspondantes.



Délibération 2020-144-Subvention DETR Espace France Service

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement présenté ;
- Autorise M. le Président à déposer une demande de subvention relative à ce dossier auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2021,
- Décide que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

Délibération 2020-145-DETR Projet Territorial ORT

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Sollicite une subvention DETR pour la réalisation d'une préfiguration du projet de territoire intégrant un volet opération de revitalisation territoriale,
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant : Dépenses 31 250 € : Subvention DETR: 25 000 €, Autofinancement : 6 250 €
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h30.

Le Président, tean-Louis MOGAN